

Création du DNSP d'artiste de cirque

Cursus Enacr-Cnac

Un nouveau diplôme

Le Décret n°2007-1678 du 27 novembre 2007 définit les diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque ainsi que la procédure d'habilitation de ces établissements.

Cette réforme s'inscrit également dans le cadre du processus européen de Bologne initié en 1999, qui vise la constitution d'un espace européen de l'enseignement supérieur et a suscité une refonte des diplômes de l'enseignement supérieur suivant un cadre commun : l'architecture « Licence / Master / Doctorat » (L. M. D.). Aussi, les établissements d'enseignement supérieur habilités doivent-ils justifier d'un partenariat avec une université permettant la constitution de parcours de formation conduisant à l'obtention d'une licence délivrée par celle-ci pour les étudiants remplissant les conditions d'accès à l'université.

Le Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne (Cnac) et l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (Enacr) se sont associés afin de construire un parcours pédagogique commun permettant la délivrance du DNSP d'artiste de cirque. Ce nouveau cursus sera mis en œuvre dès la rentrée 2012.

2012-2013 est une année de préfiguration, la promulgation de l'arrêté d'application instituant le Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) d'artiste de cirque devant intervenir dans le courant de cette même année scolaire. Les étudiants ayant été admis au Cnac à la rentrée prochaine (26^e promotion) se verront délivrer, au terme de leur scolarité (sous réserve de satisfaire aux obligations de celle-ci) ce nouveau diplôme de niveau bac+3.

Une école d'art de cirque

Objectifs de la formation

La conception d'une formation artistique tient compte des conditions d'exercice du métier, définies notamment par le DNSP d'artiste-interprète de cirque, et dépend de sa finalité quant à l'art qu'elle entend servir.

Considérer le spectacle de cirque comme une œuvre d'art implique une formation en conséquence. Le projet pédagogique, conçu par le Cnac et l'Enacr, traduit ce positionnement artistique. Son objectif est de mener les étudiants vers un cirque de création, qui fait sens et s'inscrit en prise avec son temps.

Ce cursus vise à former des interprètes créatifs, des artistes pensants qui sauront mettre leur art, leur personnalité artistique et leur technicité au service du projet d'un autre qu'eux – metteur en piste, metteur en scène, chorégraphe, voire réalisateur, musicien ou performer. Ceux d'entre eux qui souhaitent engager une démarche d'auteur et ont un projet de recherche pourront être épaulés dans cette voie en seconde partie d'insertion professionnelle.

Le programme pédagogique permet donc :

- d'acquérir un très haut niveau de maîtrise technique et artistique dans une spécialité de cirque, la virtuosité constituant un vocabulaire pour exprimer un propos, qui donne d'autant plus de liberté qu'il est riche ;
- de favoriser l'éclosion de la personnalité du futur artiste en individualisant la pédagogie, en développant l'ouverture et la polyvalence ;
- d'accompagner le futur artiste dans la prise de conscience de l'engagement artistique, dans l'élaboration de sa démarche et son inscription dans la société et la création contemporaine, notamment en lui apportant une solide formation intellectuelle et en créant des contextes propices à la créativité et à l'audace ;
- d'affiner des qualités d'interprète et d'expérimenter le jeu comme espace d'invention et de liberté ;
- d'avoir une autonomie, tant dans la préparation physique adéquate, l'entraînement, les processus de création, la sécurité et le montage du matériel, que sur la gestion de carrière.

Le programme pédagogique donne aux étudiants une boîte à outils de techniques, de connaissances et de savoir-faire. Il est conçu sur quatre années comme un chemin d'apprentissage, que chacun doit s'approprier.

Cursus

Le cursus est mis en place avec la faculté des arts de l'Université de Picardie.

Il se déroule en deux cycles, le premier à l'Enacr et le second au Cnac :

Année 1 : Dnsp0 - année probatoire (Enacr)

Année 2 : Dnsp1 (Enacr)

Année 3 : Dnsp2 (Cnac)

Année 4 : Dnsp3 (Cnac)

Année 5 : Insertion professionnelle (Cnac)

A partir de 2013, l'admission en Dnsp1 s'effectuera par concours. 25 candidats seront présélectionnés. Ils devront :

- avoir effectué l'année probatoire Dnsp0 et obtenu la validation par la Commission pédagogique (20 candidats maximum) ;

ou

- avoir été sélectionnés par la Commission pédagogique sur dossier et vidéo pour effectuer un stage de 1 mois (5 places minimum, voire plus si démissions ou non validations en année probatoire).

Le passage de Dnsp1 en Dnsp2 puis de Dnsp2 en Dnsp3 s'effectuera sur décision de la Commission pédagogique.

Modalités d'entrée pour l'année scolaire 2012-2013

Ce nouveau cursus sera mis en place progressivement dès la rentrée 2012.

2012-2013 est une année de préfiguration, la promulgation de l'arrêté d'application instituant le Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) d'artiste de cirque devant intervenir dans le courant de cette même année scolaire. Les étudiants ayant été admis au CNAC à la rentrée prochaine (26^e promotion) se verront délivrer, au terme de leur scolarité (sous réserve de satisfaire aux obligations de celle-ci) ce nouveau diplôme de niveau bac+3.

Entrée en Dnsp0 (Enacr Rosny-sous-Bois)

Dates et lieu

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur www.enacr.com et doivent impérativement être retournés par mail à : enacr.ecole@wanadoo.fr.

Les pièces à joindre doivent être scannées ou envoyées par courrier à :

ENACR
22, rue Jules Guesde
93110 Rosny-sous-Bois
France

Envoi des dossiers de candidature avant le 30 mars 2012.

Aucun dossier parvenu après cette date ou incomplet ne sera examiné.

Le concours se déroulera en deux phases, à l'Enacr (Rosny-sous-Bois) :

- Présélection : 28 mai, 31 mai et 1^{er} juin 2012.
- Sélection : du 16 au 24 juillet 2012.

Pour les candidats résidant à l'étranger, une demande de dispense des épreuves de présélection peut être adressée à l'Enacr et sera examinée par la Commission pédagogique. Cette demande doit être accompagnée d'un DVD dont le contenu détaillé est téléchargeable sur www.enacr.com. Ne seront prises en compte que les demandes répondant précisément à la liste des exercices exigés.

Les candidats ne pourront en aucun cas être dispensés des épreuves de sélection.

Conditions requises

Niveau scolaire

Les postulants devront être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme étranger admis en équivalence par l'Université française, sauf dérogation accordée par les directeurs des deux établissements sur avis de la Commission pédagogique.

Age

Les postulants devront être âgés entre 17 et 22 ans, sauf dérogation accordée par les directeurs des deux établissements sur avis de la Commission pédagogique.

Prérequis

Savoir-faire circassiens

- bases en acrobaties et équilibres
- initiation à une famille de spécialisation
- règles de sécurité

Savoir-faire artistiques

- danse
- jeu

- musique (notions)

Connaissances des arts

- notions fondamentales d'histoire de l'art
- notions fondamentales d'histoire du cirque

Connaissances du corps

- notions fondamentales de nutrition/ diététique
- notions fondamentales d'anatomie-physiologie
- notions fondamentales de ppg-pps

Déroulé

L'étude des dossiers, la présélection et la sélection seront menées par la Commission pédagogique, composée par les directions et des enseignants de l'Enacr et du Cnac.

Présélection

Elle se déroule sur une journée pour le candidat et consiste en des tests de préparation physique et d'acrobatie, de danse et de jeu.

Les candidats retenus à l'issue des présélections devront se présenter aux sélections en juillet munis d'examens médicaux dont la liste leur sera communiquée.

Sélection

Le concours de sélection se déroule sur 10 jours. 40 candidats au plus sont retenus à l'issue de la présélection. Ils suivent un stage de 10 jours, qui comprend :

- un test écrit de connaissances portant sur l'histoire de l'art, l'histoire du cirque, la nutrition et la diététique du circassien, l'anatomie et la physiologie, la sécurité, la préparation physique générale et spécifique ;
- des tests physiques (endurance, musculation, souplesse) ;
- des ateliers de préparation physique générale et spécifique ;
- des ateliers de montage d'agrès ;
- des ateliers de bases d'acrobaties et d'équilibres ;
- des ateliers de technique de cirque sur une famille d'agrès ;
- des ateliers de danse, de jeu et de musique ;
- une présentation d'une forme courte (5 mn maximum) préparée par le candidat ;
- une présentation d'une forme courte (5 mn maximum) improvisée par le candidat sur un thème imposé ;
- un entretien.

Les tests, ateliers et présentations font l'objet d'évaluations.

A l'issue de ce stage, 20 candidats seront admis sous réserve des résultats des examens médicaux, plus 5 sur une liste complémentaire, appelés au cas où des candidats déclarés admis renonceraient à s'inscrire ou ne satisferaient pas aux modalités d'inscription dans les délais requis.

Les candidats retenus devront passer une visite médicale avec le médecin attaché à l'Enacr dès le lendemain des résultats du concours.

Entrée en Dnsp2 (Cnac Châlons-en-Champagne)

Les étudiants actuellement en seconde année de l'Enacr seront admis de droit en Dnsp2 dès lors que leur candidature sera validée par la Commission pédagogique (composée de représentants de l'Enacr et du Cnac) et qu'ils auront satisfait aux examens de fin de seconde année de l'Enacr. Les autres candidats seront admis sur concours, dans la mesure des places disponibles.

Dates et lieux du concours

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur www.cnac.fr et doivent impérativement être retournés par mail à : ensac@cnac.fr

Les pièces à joindre doivent être scannées ou envoyées par courrier à :

Centre national des arts du cirque

ENSAC

1, rue du Cirque

51000 Châlons-en-Champagne

France

Envoi des dossiers de candidature avant le 30 mars 2012.

Aucun dossier parvenu après cette date ou incomplet ne sera examiné.

Le concours se déroulera **du 21 au 23 mai 2012**, au Cnac (Châlons-en-Champagne).

Conditions requises

Niveau scolaire

Les postulants devront être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme étranger admis en équivalence par l'Université française, sauf dérogation accordée par le directeur du Cnac sur avis de la Commission pédagogique.

Age

Les postulants devront être âgés entre 17 et 25 ans, sauf dérogation accordée par les directeurs des deux établissements sur avis de la Commission pédagogique.

Prérequis

Savoir-faire circassiens

- acrobaties et équilibres
- spécialisation dans une discipline de cirque (voir les prérequis spécifiques)
- règles de sécurité

Savoir-faire artistiques

- danse
- jeu
- musique (notions)

Connaissances des arts

- histoire de l'art
- histoire du cirque

Connaissances du corps

- nutrition/ diététique
- anatomie-physiologie
- préparation physique générale – préparation physique spécifique

Déroulé

20 candidats, retenus sur dossier et vidéo par la Commission pédagogique, suivront un stage de trois jours qui comprend :

- une séance de travail en spécialisation (3h) ;
- des tests de préparation physique générale et spécifique ;
- une séance de danse (3h) ;
- une séance de théâtre (3h) ;
- une séance de musique (2h) ;
- un test écrit (1h) ;
- une présentation en piste d'une forme courte (5 à 7 minutes) devant le jury ;
- un entretien avec le jury.

Le jury, présidé par le directeur du Cnac, comprend :

- la directrice adjointe du Cnac ;
- le conseiller pédagogique des enseignements de spécialités de cirque du Cnac ;
- la directrice de l'Enacr ;
- le directeur pédagogique de l'Enacr ;
- un/une chorégraphe ou metteur en scène ;
- un/une artiste de cirque ;
- un/une professionnel du réseau des pôles cirque ou de Territoires de cirque ;
- un/une professionnel pluridisciplinaire.

A l'issue de ce stage, 8 candidats seront admis, suivant leur classement, dans la mesure des places disponibles et sous réserve des résultats des examens médicaux.

Les candidats retenus devront procéder aux examens médicaux organisés par le Cnac le 24 mai 2012.

Entrée en Dnsp1 (Enacr) : au cas où les candidats admis ne seraient pas retenus faute de place disponible, ils pourront postuler pour entrer en Dnsp1 à l'Enacr et y effectuer un stage en immersion, du 4 juin et 3 juillet 2012. Leur demande devra parvenir à l'Enacr par mail avant le 30 mai 2012. Elle sera examinée par la Commission pédagogique. Le jury d'admission en Dnsp1 se tiendra les 3 et 4 juillet 2012.